

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 17575-3:2016

**Perception du télépéage - Définition de
l'interface d'application pour les
systèmes autonomes - Partie 3:
Données du contexte (ISO**

Elektronische Gebührenerhebung -
Definition der Anwendungsschnittstelle
für autonome Systeme - Teil 3:
Kontextdaten (ISO 17575-3:2016)

Electronic fee collection - Application
interface definition for autonomous
systems - Part 3: Context data (ISO
17575-3:2016)

02/2016



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 17575-3:2016 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 17575-3:2016.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 17575-3:2016

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 17575-3**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Février 2016

ICS 35.240.60; 03.220.20

Remplace CEN ISO/TS 17575-3:2011

Version Française

**Perception du télépéage - Définition de l'interface
d'application pour les systèmes autonomes - Partie 3:
Données du contexte (ISO 17575-3:2016)**

Elektronische Gebührenerhebung - Definition der
Anwendungsschnittstelle für autonome Systeme - Teil
3: Kontextdaten (ISO 17575-3:2016)

Electronic fee collection - Application interface
definition for autonomous systems - Part 3: Context
data (ISO 17575-3:2016)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 11 décembre 2015.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen	3

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 17575-3:2016) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 204 “Systèmes intelligents de transport” en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 278 “Systèmes de transport intelligents”, dont le secrétariat est tenu par NEN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en août 2016, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en août 2016.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace le CEN ISO/TS 17575-3:2011.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 17575-3:2016 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 17575-3:2016 sans aucune modification.

Première édition
2016-01-15

**Perception du télépéage — Définition
de l'interface d'application pour les
systèmes autonomes —**

**Partie 3:
Données du contexte**

*Electronic fee collection — Application interface definition for
autonomous systems —*

Part 3: Context data



Numéro de référence
ISO 17575-3:2016(F)

© ISO 2016

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction.....	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	2
3 Termes et définitions	2
4 Abréviations	5
5 Concept général et présentation	5
6 Exigences procédurales et règles de codage	8
6.1 Généralités.....	8
6.2 Services de communication.....	8
6.3 Gestion des versions et de la validité.....	8
6.3.1 Contrôle de version du protocole.....	8
6.3.2 Contrôle de version des données du contexte.....	8
6.4 Règles de codage.....	9
6.5 Confirmation et comportement en cas d'erreur.....	9
7 Unités de données d'application	10
7.1 Généralités.....	10
7.2 Authentification des messages (type de données Iso17575-3-InformationContent).....	10
7.3 Structure des unités de données d'application (type de données Iso17575-3Adu).....	10
7.4 En-tête d'unité de données d'application (type de donnée ISO 17575-3AduHeader).....	11
7.5 Champ d'unité de données d'application (de type ISO 17575-3AduBody).....	12
8 Attributs EFC	13
8.1 Généralités.....	13
8.2 Règles relatives à la prise en charge des données du contexte.....	13
8.3 Attributs et ensembles de données.....	13
8.4 Authentification des attributs EFC.....	13
8.5 Catalogue de données des attributs EFC.....	14
8.5.1 Généralités.....	14
8.5.2 Exigences concernant la présentation du contexte.....	15
8.5.3 Exigences concernant les informations tarifaires.....	19
8.5.4 Exigences concernant la configuration du contexte.....	38
8.5.5 Exigences concernant les règles de génération de rapports.....	50
Annexe A (normative) Spécifications des types de données	65
Annexe B (normative) Formulaire PICS	66
Annexe C (informative) Illustration de la structure hiérarchique des données	106
Annexe D (informative) Utilisation des données du contexte pour définir les propriétés d'un régime de perception de péage	111
Annexe E (informative) Directives d'utilisation de cartes numériques normalisées au format GDF dans la description des configurations de contexte de péage basées sur des portions	119
Annexe F (informative) Exemples d'utilisation des données du contexte EFC dans les définitions de plan	123
Annexe G (informative) Utilisation de la présente partie de l'ISO 17575 pour le SET	128
Bibliographie	131

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](#).

L'ISO 15757-3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 204, *Systèmes intelligents de transport*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO/TS 17575-3:2011), qui a fait l'objet d'une révision technique. Les modifications suivantes ont été apportées:

- passage d'une Spécification technique au stade de Norme internationale;
- amendements en vue de tenir compte des modifications des normes de base sous-jacentes, en particulier de l'ISO 14906;
- modifications majeures:
 - intégration de fonctionnalités pour la prise en charge de domaines de péage complexes comprenant plus d'une division provenant de l'ISO/TS 17575-2:2010,
 - modifications de détails du plan de sécurité,
 - introduction d'une identification de la version de protocole,
 - harmonisation de l'identification des contextes de péage dans les parties de l'ISO 17575,
 - amélioration concernant la possibilité d'utiliser des règles d'arrondi,
 - possibilité d'utiliser une deuxième devise dans les tarifs,
 - adaptation de la configuration des rapports d'imputation dans l'ISO 17575-1:2016,
 - activation de l'utilisation des divisions de contexte de péage qui peuvent être présentes dans un même contexte de péage,